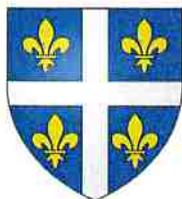


Département
Alpes de Haute Provence



Commune de Champtercier

DECISION : N° 04_2023

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CANTINE : DECLARATION DE PROCEDURE INFRACTUEUSE

Le Maire de la Commune de Champtercier

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DE_2020_030 du 9 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, et le règlement des marchés des travaux, et des accords-cadres,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT qu'une procédure de marché public de travaux pour la construction d'une nouvelle cantine a été lancée selon la procédure adaptée le 20 avril 2023 avec une date de remise des offres fixée au 17 mai 2023 à 12h ;

CONSIDERANT que le marché était composé de 9 lots à attribuer séparément ;

CONSIDERANT que l'ensemble des offres présentées excèdent les crédits budgétaires alloués au marché,

CONSIDERANT l'avis de la commission des travaux en date du 1^{er} juin 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : les offres remises par les candidats sont déclarées inacceptables au motif que les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché de construction de la nouvelle cantine. Monsieur le Maire décide de ne pas procéder à une négociation. Le marché est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée.

ARTICLE 2 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Fait à Champtercier le 19 juin 2023

Le Maire

Antoine ARENA

